

Nous devons toujours garder à l'esprit à quel point il est important pour tous de préserver et d'améliorer la qualité des eaux des ruisseaux, des rivières, des mares et des nappes phréatiques.

L'eau est une ressource précieuse, indispensable à la vie.
Ne la gaspillons pas.

Une autre vie s'invente ici

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS**

Maison du Parc
52 route de Corbeil
91590 Baulne

Tél. : 01 64 98 73 93

Fax : 01 64 98 71 90

m.gaston@parc-gatinais-francais.fr

www.parc-gatinais-francais.fr



Parc
naturel
régional
du Gâtinais français

Assainissement non collectif **CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS**



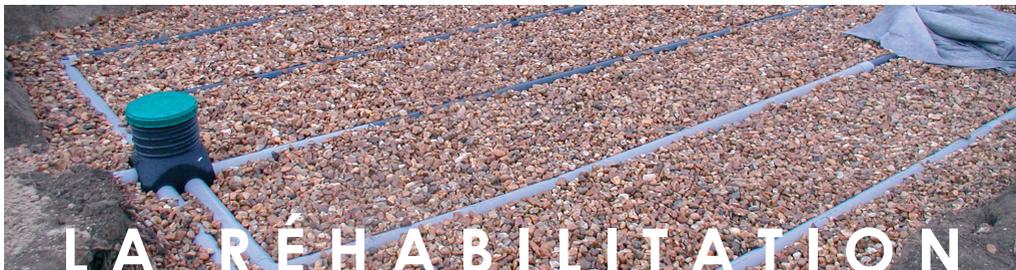
Comment réhabiliter et entretenir votre assainissement non collectif ?

Suite au diagnostic de votre installation,
si celle-ci n'est pas conforme,
vous devez la réhabiliter.

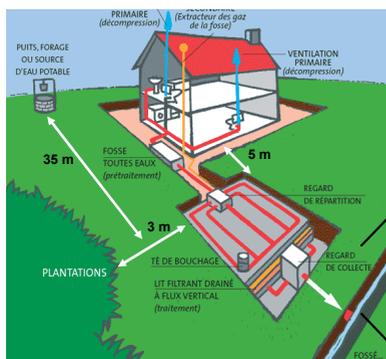
Mai 2011

Étant propriétaire d'une installation d'assainissement non collectif, vous devez faire vérifier qu'elle est aux normes et qu'elle ne présente aucun risque de pollution avant le 31 décembre 2012.

- Dans le cas où l'installation est non conforme, vous avez 4 ans suite au diagnostic pour la faire réhabiliter.
- Pour une vente immobilière : le contrôle doit être effectué avant la vente. Les contrôles de conformité déjà réalisés et datant de moins de 3 ans sont valables. Dans le cas où l'installation est non conforme, sa réhabilitation doit être effectuée avant la vente. Si ce n'est pas le cas, le nouveau propriétaire doit faire réhabiliter l'installation dans l'année suivant son acquisition.



LA RÉHABILITATION



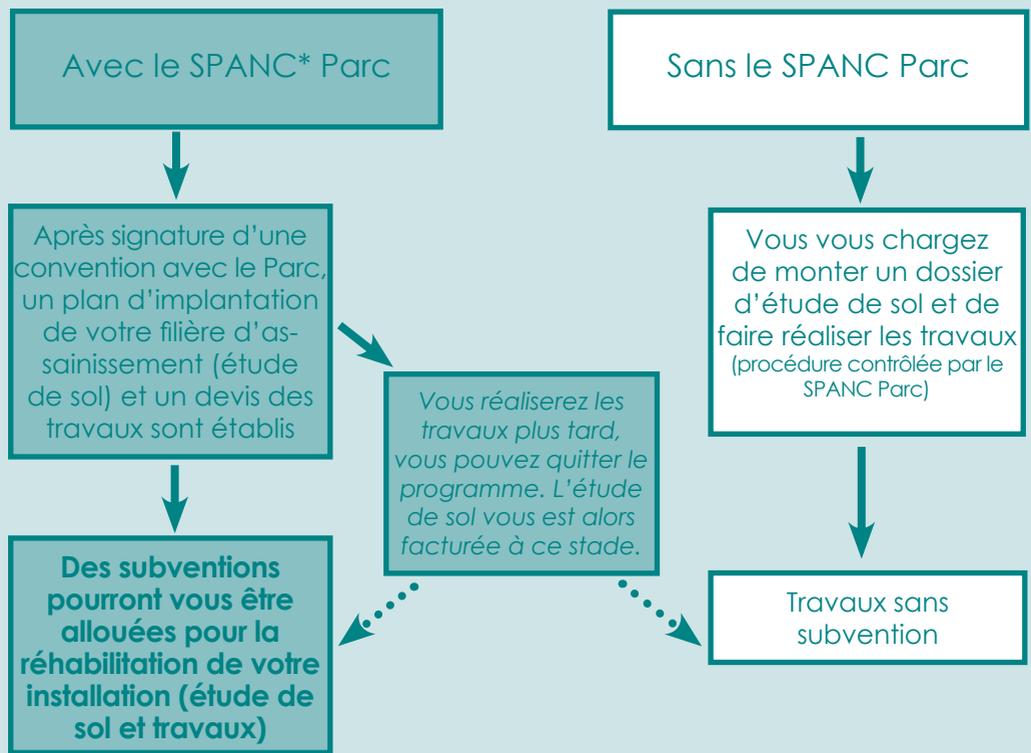
Le regard de collecte :
Vérifier régulièrement le bon écoulement des eaux traitées : elles doivent être claires.

Évacuation : Veiller à ce que la canalisation de rejet ne soit pas obstruée par d'éventuelles feuilles ou branches, et à ce que le niveau d'eau dans le fossé ne soit pas trop haut.

Schéma d'une installation d'assainissement non collectif aux normes

	Assainissement non collectif	Assainissement collectif
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Adapté au milieu rural (traitement et infiltration à la parcelle) - Prix du m³ d'eau moins élevé - Moins de risque de pollution 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapté au milieu urbain (mutualisation des coûts)
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien régulier des dispositifs - Investissement initial pour le particulier 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût de mise en place d'un réseau collectif élevé (investissement, entretien) - Prix du m³ d'eau plus élevé

Comment réhabiliter votre installation ?



L'ENTRETIEN

- Une fois la réhabilitation faite, vous devez effectuer un entretien régulier de votre installation d'assainissement non collectif. L'entretien consiste essentiellement à vidanger régulièrement les dispositifs de prétraitement (dès que les boues sont à mi-volume pour la fosse, tous les 6 mois pour le préfiltre et le bac à graisse).
- Le Parc peut faire entretenir votre installation réhabilitée et vous faire bénéficier de coûts compétitifs.